

REGLEMENT DU TRANSCAILLADOU 2022

Ce règlement pourra être modifié en fonction de nouvelles dispositions prises par le gouvernement en raison de la crise sanitaire de la COVID-19.

1. Le TRANSCAILLADOU 2022 se déroulera sur une seule distance de 12,5 Km :

- Cette course verra ses inscriptions possibles à partir des cadets (2006 à 2007)

Le lieu de départ et d'arrivée sont : Place de la mairie à St Jal 19700.

L'heure de départ est fixé à 10H00

Le parcours inclus environ 55% de route et 45% de sentiers, et un dénivelé positif cumulé d'environ 250 mètres.

2. Organisateur

Le TRANSCAILLADOU est organisé par l'association « Courir en Corrèze » :

Adresse : Mairie de St Jal 19700

Mail : pliot.marc@sfr.fr

Adresse postale : Marc PLIOT 30 route de la pierre bouchère 19700 SEILHAC

Téléphone :

05 55 27 93 86 ou 06 28 26 10 38

3. Conditions de participation

A. Les inscriptions se font en ligne sur le site de JORGANIZE, ou par courrier accompagné du chèque correspondant au droit d'engagement, ou sur place.

B. Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

C. Le droit d'inscription est fixé à 8,00 € par courrier accompagné du chèque et avec réception obligatoire avant le 1^{er} Octobre 2022, 8,00 € (+ 0,80 € de frais bancaire) en ligne sur JORGANIZE, date limite le 01 Octobre 2022 à 20H00, ou sur place à 10,00 €

Il y aura un poste de ravitaillement en cours de route, à mi parcours environ, de même qu'il y aura la possibilité de douches au camping.

En cas d'annulation à l'initiative de l'organisateur, l'intégralité des prestations sera remboursée, à l'exception des frais de transaction pour les inscriptions en ligne (0,80 €)

D. Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

E. Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

F. Le concurrent accepte sans réserves le présent règlement.

4. Assurances

a. Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte auprès d'une assurance souscrite auprès de Groupama.

b. Assurance dommages corporels

Les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

7. Classements et récompenses

a. Les 5 premiers du scratch, hommes et femmes, seront récompensés sur la ligne d'arrivée, de même que le premier (re) de chaque catégorie, à savoir, Cadets, Juniors, Espoirs et catégories M0 à M9

b. Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur JORGANIZE très rapidement.

c. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.